

Accusé d'avoir révélé les accointances suspectes entre Macron et Frères musulmans, Louizi a gagné son procès

écrit par Christine Tasin | 22 octobre 2019



Mohamed Louizi se bat contre l'islam politique. Il vient de remporter un procès pour diffamation intenté contre lui par Rachid El-Kheng. Ce dernier voulait l'empêcher de divulguer des accointances suspectes lors de la campagne d'Emmanuel Macron. En refusant de s'impliquer dans le combat contre l'islamisme, le Président se rendra-t-il fautif d'un silence coupable?

Fort bien.

Mais l'article ci-dessous ne rappelle pas les accusations qu'il a lancées et, surtout, il annonce que tout irait bien, Madame la Marquise, parce que

“Une structure vient d'être créée pour les soutenir, y compris financièrement : l'Association de Défense des Laïcs.

S'organiser pour combattre l'offensive

Précisément chargée de se tenir aux côtés de ceux qui se battent pour la laïcité et sont ciblés par le jihad judiciaire, l'ADL est le fruit d'une initiative du Collectif Laïc National, lui-même fondé en 2011 pour regrouper 35 associations laïques de portée nationale, notamment le Comité Laïcité République, l'UFAL, le CNAFAL, la LIDF, les principales obédiences maçonniques"....

.

Hé bien on n'est pas au bout. Toutes ces associations prétendument laïques font un caca nerveux pour une procession chrétienne et se taisent consciencieusement sur l'islam.

Ce sont de faux-nez de la gauche qui se pince le nez dès qu'il s'agit des affreux islamophobes de Résistance républicaine ou de Riposte laïque, qu'ils considèrent comme des "fachos". Et leur ennemi majeur, c'est le RN... Ils militent pour l'islam, hurlent "pas d'amalgame" et achètent une conscience en prétendant lutter contre l'islam politique... Et Mohamed Louizi est apparemment dans leur camp, ce qui limite considérablement la portée de ses engagements et de ses critiques de Macron.

Leur "association de défense des laïcs"... ne pourra pas ester en justice avant 5 ans d'existence, c'est la loi et ils ont été fichus de faire une faute d'orthographe, "laïque" s'écrit avec qu et non c... L'UFAL, qui fait partie du groupement avait pourtant publié un petit [rappel très simple à ce propos.](#)

On n'a pas gagné la guerre, les amis !

Macron serait inspiré de défendre Mohamed Louizi

Mohamed Louizi face au jihad judiciaire

par

[Aurélien Marq](#)

—
Le militant Mohamed Louizi se bat contre l'islam politique. Il vient de remporter un procès pour diffamation intenté contre lui par Rachid El-Kheng. Ce dernier voulait l'empêcher de divulguer des accointances suspectes lors de la campagne d'Emmanuel Macron. En refusant de s'impliquer dans le combat contre l'islamisme, le Président se rendra-t-il fautif d'un silence coupable?

.
N'allons pas boudier une heureuse nouvelle ! Le 1er octobre, le tribunal de Lille a donné raison à Mohamed Louizi dans le procès qui l'opposait à Rachid El-Kheng, membre de l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron pour les présidentielles.

En avril 2017, dans son article « [Présidentielle : Emmanuel Macron, otage du vote islamiste ?](#) », Mohamed Louizi avait notamment attiré l'attention sur les étranges reprises par Rachid El-Kheng d'une partie de la rhétorique habituelle des Frères Musulmans. Le tribunal a reconnu que ce texte, soigneusement documenté, n'avait rien de diffamatoire. Une belle victoire pour Mohamed Louizi et son avocat, maître Richard Malka, et une belle victoire pour la liberté et pour la République !

Cinq procès intentés par les islamistes contre Louizi!

Car il nous faut pas nous y tromper, ce n'est pas par hasard que Mohamed Louizi est autant attaqué : 5 procès à ce jour, qu'il a tous gagnés, et un 6ème à venir. C'est précisément parce que sa voix est précieuse pour la lutte contre les visées hégémoniques de l'islam politique. Et précieuse à double titre : stratégiquement et philosophiquement.

.

Mais que deviendrait la démocratie, si l'on n'avait plus le droit de dire pendant une campagne électorale qui sont les proches d'un candidat, qui sont ses soutiens, et ce que sont leurs prises de positions publiques?

.

Ses deux livres – remarquables – exposent bien d'ailleurs la double nature de son combat : *Pourquoi j'ai quitté les Frères Musulmans*, et *Plaidoyer pour un islam apolitique*.

.

Pour avoir vécu de l'intérieur la part d'ombre de l'islam, il est l'un des grands connaisseurs de l'islam politique, polymorphe et complexe, et l'un des mieux à même de démasquer ses réseaux et de dévoiler ses ruses. C'est un point à ne pas perdre de vue : ceux qui le harcèlent dans les tribunaux, quelles que soient leurs motivations réelles ou affichées, ne peuvent ignorer qu'ils œuvrent à faire taire quelqu'un qui travaille à mettre à jour les manœuvres et les complicités de ce que l'on regroupe sous le terme « d'islamisme ». A l'heure où le chef de l'État lui-même appelle « la Nation tout entière » à « faire bloc » pour combattre « l'hydre islamiste », il n'est pas neutre d'attaquer un homme qui connaît particulièrement bien cette hydre, et qui a prouvé maintes fois l'authenticité de son attachement à la République.

Un islam apolitique?

Ce n'est pas tout. Ayant échappé à l'emprise du totalitarisme sectaire de l'islam théocratique, Mohamed Louizi a choisi de se mettre au service de tous en défendant un islam humaniste, apolitique, en authentique éveilleur des consciences face aux ténèbres. Son islam est-il le véritable islam, celui du sens profond et premier de cette religion ? Je l'ignore. Pour ma part, plutôt qu'un très hypothétique islam tel qu'il fut, j'ai envie d'y voir l'islam tel qu'il aurait dû être, et tel qu'il peut peut-être devenir. Pas à pas, jour après jour, avec une détermination et un courage admirables, Mohamed Louizi est de ceux qui construisent un islam de l'éthique et de l'âme, de la lumière et de l'intelligence. Pour, comme il l'écrit lui-même, contribuer à « *faire renaître la femme et l'homme libres, autonomes, guidés par une sorte d'alchimie heureuse, faite de raison et de foi* », au nom de cette humanité que le Ciel juge capable et digne de se prendre en main elle-même, en toute conscience.

A lire aussi: [Entretien avec Julien Odoul: « Une accompagnatrice scolaire voilée, ce n'est pas la République »](#)

J'ai parlé de courage. C'est qu'il y a ceux qui s'opposent à cette entreprise, par conviction ou par intérêt. Il y a ceux qui refusent les questionnements philosophiques et préfèrent la soumission aux dogmes. Ceux qui veulent les injonctions théocratiques arbitraires plutôt que le libre élan de la conscience humaine vers l'éthique. Ceux que Mohamed Louizi dénonce, et dont il dénonce les manigances pour s'emparer du pouvoir politique, y compris en France. Et ceux-là ont bien compris le danger qu'il représente, et s'acharnent contre lui, pour le décrédibiliser et pour le faire taire. Même gagnés, les procès à répétition sont moralement usants, et

financièrement coûteux.

.

La France en proie à un jihad judiciaire

C'est ce que l'on appelle le « jihad judiciaire ». Une accumulation de plaintes sans véritable fondement, tactique d'intimidation et d'usure. Utilisée contre Mohamed Louizi, mais aussi Jeannette Bougrab, Pascal Bruckner, Georges Bensoussan, Céline Pina, *Charlie Hebdo*...

La technique est simple, à coups de plaintes pour diffamation, islamophobie, appels à la haine ou que sais-je. Elle repose sur le droit de la presse qui, justement en raison de l'importance cruciale de la liberté d'expression, impose la mise en examen et le renvoi devant un tribunal. Quoi qu'il en pense, le Procureur de la République ne peut pas décider en la matière d'un classement sans suite, même lorsqu'il sait qu'il n'y a pas d'infraction constituée et qu'il va plaider la relaxe. L'esprit de la règle est bon, puisqu'il s'agit de prendre en considération l'importance de la liberté d'expression. Mais les adeptes de l'islam littéraliste sont habiles à utiliser la lettre de la loi pour en combattre l'esprit.

.

Quel importance, me direz-vous, puisqu'ils perdent tous leurs procès, les uns après les autres – preuve que dans ce domaine la Justice est encore l'une des digues qui nous protègent du totalitarisme, grâce à des magistrats souvent anonymes mais lucides, et à quelques avocats intègres et brillants. Quelle importance, donc ?

C'est qu'un procès a un coût. Social, moral, nerveux, et financier. Même un homme comme Richard Malka, qui se bat par idéal, ne peut pas remplacer toute son activité professionnelle par du bénévolat. Ceux qui utilisent le

jihad judiciaire pour tenter de faire disparaître la liberté d'expression ne manquent pas de moyens financiers. Leurs adversaires, ceux qui luttent pour le droit de simplement dire la vérité, ont rarement la même aisance.

La loi française est ainsi faite qu'elle s'attache à ce que tout citoyen puisse porter plainte lorsqu'il l'estime nécessaire. Un procès civil permet au « vainqueur » d'obtenir des indemnités. Dans le cas d'un innocent injustement accusé au pénal, c'est nettement plus compliqué : son accusateur bénéficie d'une sorte de « présomption de sincérité ». Là aussi, l'esprit de la règle est bon, mais tragiquement instrumentalisé.

.

L'acharnement des bigots contre Louizi pour le faire taire

Une solution existe, celle de l'abus de droit et de l'application de l'article 472 du Code de Procédure Pénale. Malheureusement, elle n'est que rarement utilisée. Car les magistrats n'ont pas forcément conscience du harcèlement que subissent les cibles du jihad judiciaire, dans la mesure où très souvent chaque plainte émane d'une personne (physique ou morale) différente. C'est le cas de Mohamed Louizi : 6 procès, véritable guerre d'usure, mais aux yeux de la loi chacun d'eux est indépendant.

A lire aussi: [Saint-Denis: des salafistes et agents municipaux s'allient contre les laïques](#)

D'où, d'ailleurs, l'importance de relayer ces combats dans les médias et les réseaux sociaux : il faut exposer clairement l'acharnement que représente cette accumulation de procès, pour permettre aux tribunaux de prendre les décisions qui s'imposent.

On peut donc d'autant plus se réjouir d'une seconde bonne nouvelle. Face au jihad judiciaire, les lanceurs d'alerte ne

sont pas seuls. Ne sont plus seuls. Une structure vient d'être créée pour les soutenir, y compris financièrement : l'Association de Défense des Laïcs.

S'organiser pour combattre l'offensive

Précisément chargée de se tenir aux côtés de ceux qui se battent pour la laïcité et sont ciblés par le jihad judiciaire, l'ADL est le fruit d'une initiative du Collectif Laïc National, lui-même fondé en 2011 pour regrouper 35 associations laïques de portée nationale, notamment le Comité Laïcité République, l'UFAL, le CNAFAL, la LIDF, les principales obédiences maçonniques... Malgré leurs différences, toutes ont choisi de faire front commun pour l'idéal d'émancipation et de liberté de la laïcité, et pour se battre aux côtés de celles et ceux qui sont menacés en raison de leur loyauté envers cet idéal.

Ne nous leurrions pas : le jihad judiciaire n'est pas terminé. Exactement comme les attentats qui ensanglantent et endeuillent notre nation, il est l'un des fronts d'une guerre déclarée à la France, à la République, à la République française. Et cette guerre n'est pas terminée. Mais il est heureux de voir que ceux qui défendent notre pays et la laïcité, chacun à sa manière, s'organisent pour combattre.

En ne prenant pas vraiment parti, Macron n'aide pas la guerre contre l'hydre islamiste

Rachid El-Kheng a fait appel. Prenons bien conscience de ce dont il accuse Mohamed Louizi : avoir dit la vérité, factuelle, documentée, vérifiée, dans le contexte sensible et stratégique d'une campagne présidentielle. Mais que deviendrait la démocratie, si l'on n'avait plus le droit de dire pendant une campagne électorale qui sont les proches d'un candidat, qui sont ses soutiens, et ce que sont leurs prises de positions publiques ?

Rachid El-Kheng a fait partie de l'équipe d'Emmanuel Macron. Devenu le chef de l'Etat, celui-ci nous appelle à combattre l'islam politique. Or, Mohamed Louizi est depuis des années en première ligne de ce combat, et c'est à cause de ce combat qu'il est accusé aujourd'hui. Ne serait-il pas logique qu'Emmanuel Macron en tire les conclusions qui s'imposent et le soutienne ?

Pour le Président de la République, prendre la défense de Mohamed Louizi serait une belle manière de prouver par des actes que ses appels à faire bloc contre l'hydre islamiste ne sont pas que des mots, et que son engagement face au totalitarisme islamiste dépasse toute considération partisane. Le fera-t-il ?

<https://www.causeur.fr/mohamed-louizi-rachid-el-kheng-islamisme-proces-macron-167665>